

5. Willy Lebrun et Valérie Vanden Borre sont mariés depuis 20 ans et ont deux enfants communs. Ils souhaitent que le logement familial acquis conjointement par eux pendant le mariage « revienne » en pleine propriété au décès de l'un d'eux au conjoint survivant, d'une manière inattaquable par les enfants.

Faites leur plusieurs suggestions, et considérez séparément l'hypothèse d'un régime en communauté et d'un régime de séparation de biens pure et simple. Pour chaque suggestion, distinguez-en les avantages des inconvénients.

1. Régime en communauté :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Régime de séparation de biens pure et simple :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

